



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Rennes, mardi 28 novembre 2023

Conférence bretonne de la transition énergétique **À l'entrée de l'hiver, le point sur les énergies en Bretagne**

En partenariat avec l'ADEME, l'État et la Région Bretagne ont réuni ce mardi plus de 225 représentants de collectivités (élus & techniciens), acteurs des transitions et responsables d'associations, lors de la Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE). Cette réunion a été l'occasion d'installer officiellement le Comité Régional de l'Énergie et de partager des réflexions et pistes d'actions sur la sobriété, la planification territoriale des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.

Co-présidée par le Préfet de région, **Philippe Gustin**, et le Président de la Région, **Loïg Chesnais-Girard**, la CBTE se réunit une à deux fois par an. Instance d'échanges et de concertation au niveau régional sur la transition énergétique mais aussi de définition de la stratégie régionale énergie-climat, elle rassemble tous les acteurs locaux de l'énergie : représentants des intercommunalités, opérateurs énergie, associations d'éducation à l'environnement, agences locales de l'énergie et du climat, syndicats départementaux d'énergie...

Présentation des chiffres-clés de l'énergie en Bretagne en 2021

À cette occasion, la dernière édition des chiffres-clés de l'énergie en Bretagne, réalisée par l'**Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB)**, a été présentée. L'observation des données énergétiques et climatiques constitue un enjeu fondamental dans la mise en œuvre des politiques de transition. Depuis plus de 10 ans, en toute indépendance et avec l'appui de ses partenaires, l'OEB contribue à la construction de cette connaissance. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés pour 2021 :

- **Une consommation d'énergie légèrement à la baisse depuis 2012** (-2% sur 2012-2021), mais en-deçà des objectifs régionaux du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). **En 2021, la Bretagne a consommé 79 TWh** alors que le SRADDET fixe un objectif, en 2020, de 66,1 TWh et, en 2030, de 54,8 TWh ;
- La **consommation d'énergie est le fait principalement des secteurs du résidentiel-tertiaire (40%) et des transports (35%)** ;
- **Issue à 84 % de ressources renouvelables, la production d'énergie en Bretagne couvre 19% de la consommation finale régionale en 2021** : 15 TWh de production d'énergie brute, multipliée par 2,4 sur 2005-2021 ;
- Le **bois reste la 1^{re} énergie renouvelable (EnR) en Bretagne** et représente **40% du mix de production** ;
- **La moitié des maisons individuelles bretonnes sont équipées au chauffage bois**. Une évolution se dessine au niveau des équipements : **les appareils à granulés sont en forte croissance** (évolution de 3 à 23 % de taux d'équipement en 10 ans), au détriment des appareils à bûches, qui continuent cependant d'être majoritaires (évolution de 97 à 77 % de taux d'équipement entre 2013 et 2022). Autre tendance, la **disparition progressive des cheminées ouvertes depuis 2015, dont la moitié a été remplacée par des équipements à foyers fermés**, qui ont un meilleur rendement énergétique.
- L'amélioration des performances énergétiques des nouveaux équipements a permis une diminution de la consommation moyenne des foyers depuis 2006.
- La **progression des installations de production d'énergie se poursuit** avec 3 293 MW de puissance électrique raccordée totale et plus de 9 000 MW de puissance thermique installée totale ;

Contacts presse

- Inscrite dans le Pacte électrique breton pour la sécurisation de l'alimentation électrique, **la centrale à cycle combiné gaz (CCCG) de Landivisiau** a été raccordée en juin 2021. Les essais effectués lors du second semestre 2021 ont permis à la CCCG d'injecter de l'ordre de 50 GWh sur le réseau électrique, soit environ 0,2 % de la consommation électrique bretonne 2021 ;
- **Les émissions de GES ont baissé de 10% depuis 2010.** La majorité de ces émissions est issue des activités agricoles puis de la consommation d'énergie des secteurs de l'habitat et des transports.
- **Le déploiement des installations de production d'énergies renouvelables, notamment l'éolien en mer, accélère.** Le parc de la baie Saint-Brieuc a commencé à produire ses premiers électrons. L'installation des turbines touche à sa fin (plus de 56 éoliennes mises en place sur les 62) avec, à terme, une puissance de 500 MW. Parallèlement, les candidats à l'AO5 (Bretagne sud) ont candidaté en octobre et la réponse de la Commission de Régulation de l'Énergie est attendue au printemps.

Une stratégie pour la Bretagne qui s'inscrit dans une ambition nationale

La loi sur l'énergie et la stratégie nationale bas carbone fixent l'objectif de la neutralité carbone fin 2050. En l'atteignant, la France deviendrait le premier grand pays européen à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. Pour relever ce défi, le Gouvernement propose d'associer les collectivités, acteurs socio-économiques et citoyens à un travail de planification écologique. Cette démarche, complète, dépasse le seul sujet de l'énergie et incite chacun et chacune à agir au quotidien.

La Bretagne a déjà bien avancé sur ce sujet et **un travail de concertation s'engage pour les mois à venir -en repartant de ce qui a déjà été construit localement- pour décliner les objectifs nationaux et proposer une série de solutions et d'actions locales à horizon 2030.**

Le déploiement de cette stratégie s'articule autour de **4 priorités** :

- **la maîtrise de la demande en énergie**, qui passe, plus que jamais, par la sobriété ;
- **la sécurisation de l'approvisionnement énergétique**, alors que les crises (sanitaires, géopolitiques, économiques, écologiques...) qui se succèdent mettent l'accent sur certaines fragilités ;
- **le développement des énergies renouvelables** pour construire un nouveau mix énergétique décarboné ;
- **l'adaptation au changement climatique.**

L'objectif de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040 par rapport à 2015 est inscrit dans le SRADDET élaboré par la Région Bretagne. L'atteinte de cet objectif passe par **une réduction importante des consommations** (-35% en 2040 par rapport à 2015) mais aussi par une production en hausse **d'énergies renouvelables**. Avec les services de l'État, la Région met aussi à disposition des outils partagés, forme et anime les territoires engagés dans le **réseau des Plans climat-air-énergie territorial (PCAET)**, **finance aussi les démarches vertueuses** à travers, notamment, des **appels à projets** menés en partenariat avec l'ADEME.

La Région s'engage aussi dans l'exercice de ses différentes compétences, que ce soit dans la **gestion du bâti des lycées publics** ou dans celle des **flottes de véhicules de transport** à sa charge. La Région déploie le solaire photovoltaïque sur son patrimoine avec un engagement budgétaire de 50 M d'€ en 2023 et 17 000 m² en cours de mises en œuvre (environ 4 000 kWc).

Installation du comité régional de l'énergie (CRE) et de ses 45 représentants

Pour renforcer ces dynamiques, la conférence bretonne de la transition énergétique prend un caractère plus formel, en application de la loi. **Le comité régional de l'énergie a ainsi été officiellement installé ce mardi.** Il regroupe **45 représentants issus des différentes sphères d'acteurs de la CBTE** et rendra **des avis formels sur un certain nombre de sujets, notamment sur la cartographie des zones prioritaires d'accélération des ENR identifiées par les communes.** Le CRE constitue une garantie de prise en compte des territoires et acteurs concernés dans les choix faits pour l'avenir de la Bretagne.

Se réunissant au sein de la CBTE, ce comité a pour mission de **faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables** et de **préparer la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** en Bretagne.

Contacts presse

Préfecture de région – Bureau de la communication interministérielle : 02 99 02 11 80 | pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr
Région Bretagne – Service presse : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh
ADEME – Claire Schio : 02 99 85 87 06 | claire.schio@ademe.fr